

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 30 – Loi modifiant la Loi
sur les véhicules hors route
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 27 mai 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 396-20090528

QUÉBEC

Séance du mercredi 27 mai 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 30 – Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route (Ordre de l'Assemblée le 20 mai 2009)

Membres présents :

M^{me} L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. McKay (L'Assomption)

M. Boucher (Johnson)

M. Carrière (Chapleau)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Grondin (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales, de régions et de transport, en remplacement de M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière)

M. Huot (Vanier)

M. MacMillan (Papineau), ministre délégué aux Transports

M. Ouellette (Chomedey)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^{me} Stéphanie Cashman-Pelletier, chef du service des politiques de sécurité, ministère des Transports du Québec

M^o Simon Lapointe, direction des affaires juridiques, ministère des Transports du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 02, M^{me} L'Écuyer (Pontiac) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. MacMillan (Papineau), M. Bergeron (Verchères) et M. Grondin (Beauce-Nord) font des remarques préliminaires.

Il est convenu de permettre à M. MacMillan (Papineau) d'apporter certaines précisions à la suite des remarques préliminaires de M. Bergeron (Verchères).

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 à 4 : Les articles 1 à 4 sont adoptés.

Article 5 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Cashman-Pelletier de prendre la parole.

Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : L'article 7 est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Articles 9 et 10 : Les articles 9 et 10 sont adoptés.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Articles 12 et 13 : Les articles 12 et 13 sont adoptés.

Article 14 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Lapointe de prendre la parole.

Après débat, l'article 14 est adopté.

Articles 15 et 16 : Les articles 15 et 16 sont adoptés.

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

Article 18 : L'article 18 est adopté.

Article 19 : Après débat, l'article 19 est adopté.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Articles 21 et 22 : Les articles 21 et 22 sont adoptés.

Article 23 : Après débat, l'article 23 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

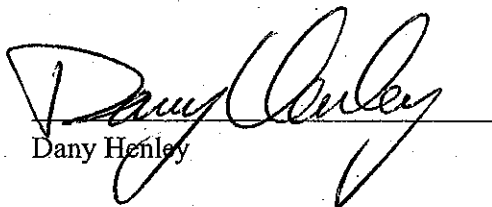
REMARQUES FINALES

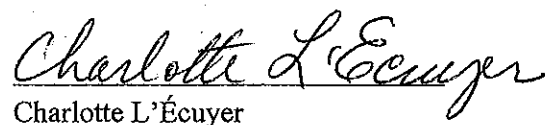
M. Grondin (Beauce-Nord), M. Bergeron (Verchères) et M. MacMillan (Papineau) font des remarques finales.

À 16 h 21, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au jeudi 28 mai 2009, à 15 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,


Dany Henley


Charlotte L'Écuyer

DH/sl

Québec, le 27 mai 2009